



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

19 FÉVRIER 2025

PROCÈS VERBAL

Le dix-neuf février deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – M. SAUVÊTRE Pascal – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents excusés : M. BARANGER Arnaud qui a donné pouvoir à Maurice DILE, M. JOBARD David qui a donné pouvoir à Virginie RAUD, Mme CASSIN Inès, M. BELLANGER Fabien, Mme GUINEBERTEAU Valérie

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30, fait l'appel et prend acte de l'obtention du quorum.

Elle précise que Arnaud BARANGER qui a donné pouvoir à Maurice DILE, David JOBARD qui a donné pouvoir à Virginie RAUD, Inès CASSIN et Fabien BELLANGER se sont excusés.

Madame le Maire propose de nommer Maurice DILÉ comme secrétaire de Séance. Aucune opposition ne se faisant connaître, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des observations à émettre au sujet du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal. En l'absence d'observations, Madame le Maire propose de se prononcer sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2025 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire propose de débiter la séance avec le point ayant trait aux subventions aux associations.

DCM2025.012 – SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire expose à l'assemblée que les associations locales et certaines associations extérieures à la commune ont déposé des demandes de subvention au titre de leur fonctionnement et de leurs activités particulières.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les propositions soumises par la commission des Finances du 29 janvier dernier qui a arbitré les propositions des différentes commissions.

Madame le Maire cède la parole à Nicolas POITOU pour exposer les propositions des associations sportives.

SPORT

Avenir Basket	5.915,00 € auxquels s'ajouteront 250 € au titre de la formation de leurs cadres et 1.000 € pour les 90 ans du club.
Avenir Football	4.450,00 € auxquels s'ajouteront 250 € au titre de la formation de leurs cadres
Avenir Judo	1.060,00 €
Écho Gymnastique	4.310,00 € auxquels s'ajouteront 250 € au titre de la formation de leurs cadres
Avenir Tennis de Table	305,00 €
Avenir Pétanque	970,00 €
Vélo Loisirs	87,00 €
Badminton Nuillé	190,00 €

Madame le Maire demande à Blandine ONILLON de présenter les propositions des deux sujets suivants.

ANIMATION – VIE SCOLAIRE

USEP	87,00 €
Association des Parents d'élèves des Écoles Privées	87,00 €
Association des Parents d'élèves des Écoles Publiques	87,00 €

SOCIAL

A.D.M.R. (Aide à la famille)	970,00 €
Le Don du Sang	180,00 €
Association A.V.E.C.	160,00 €
Club de l'Amitié	440,00 €
Association Loisirs Pluriel	720,00 €

Madame le Maire demande à Sophie LEFORT d'exposer les propositions pour la culture.

CULTURE

Club Musical	1.575,00 €
Espace Culture Loisirs	1.000,00 €
Bibliothèque	4.450,00 € pour l'achat de livres
	1.020,00 € pour les frais de fonctionnement
	ET
Société de Musique de TRÉMENTINES	250,00 €
Scrabble Trémentinais	240,00 €
Trém'en Chœur	184,00 €
U.N.C./CNTV	220,00 €
Amicale des Vieilles Soupapes	300,00 €
Comité des Fêtes	460,00 €

Madame le Maire propose à Maurice DILE de présenter les subventions portant sur l'environnement.

ENVIRONNEMENT

La Carpe Trémentinaise	537,00 €
Amicale des Chasseurs	200,00 €
Groupement de Protection des Cultures	900,00 € auxquels s'ajouteront 450 € au titre de la provision fondée sur 1,50 € par capture
Société Protectrice des animaux (0.312 € HT/habitant)	758,40 €

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision

Nombre de Votants	17
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	17

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

ADOpte les propositions soumises.

Madame le Maire demande à Maurice DILE de présenter le point suivant :

DCM2025.013 – VENTE D'UN VÉHICULE COMMUNAL À UN PARTICULIER

Monsieur DILE explique aux membres de l'assemblée que la mairie doit se séparer d'un véhicule servant aux services techniques. Ce véhicule vient d'être quantitativement remplacé par un nouveau véhicule plus récent.

Monsieur Luc OLIVIER a fait part de son intérêt pour se porter acquéreur du véhicule.

Une évaluation du véhicule par un professionnel a été établie à 1.000 €.

Le véhicule a fait l'objet d'un contrôle technique et Monsieur OLIVIER devra s'engager à assurer à sa charge les éventuelles réparations et prendre le véhicule en l'état.

Dans ces conditions, la commune se propose de céder le véhicule immatriculé ET-040-XP correspondant à un Peugeot Expert pour un montant de 1.000 €.

Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Nombre de Votants	17
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	17

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

ADOpte la délibération soumise.

Madame le Maire présente le point suivant :

DCM2025.014 – CRÉATION DE DEUX POSTES PERMANENTS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de remplacer le Responsable des Services Techniques. Ce dernier a fait valoir ses droits à la retraite et la commune a recruté son remplaçant qui arrive le 3 mars prochain.

Il est nécessaire de créer le poste correspondant compte tenu de la différence entre les deux carrières de ces deux agents ceci dans les conditions suivantes :

- Un poste permanent, de catégorie C, comme adjoint technique principal de 2^{ème} classe (Échelon 10 – IB461/IM409), à temps complet (35h/semaine), ceci à compter du 3 mars 2025.

Par ailleurs, toujours en raison d'un départ en retraite, il est nécessaire de compenser quantitativement ce départ au sein de l'équipe du pôle Enfance (périscolaire et ALSH). La candidature d'un agent contractuel donnant toute satisfaction a été retenue par le jury de recrutement et il est proposé de la recruter dans les conditions suivantes :

- Un poste permanent, de catégorie C, comme adjoint territorial d'animation (Échelon 1 – IB367/IM366), à temps complet (35h/semaine), ceci à compter du 24 février 2025.

Madame le Maire demande au membre du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

Nombre de Votants	17
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	17

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

ÉMET un avis favorable sur ces dispositions.

Madame le Maire propose de poursuivre avec le point suivant :

DCM2025.015 – CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Madame le maire explique qu'en 2023 le Président de la République a annoncé la mise en place d'une mesure fiscale permettant aux particuliers de bénéficier d'une réduction exceptionnelle de leur impôt sur le revenu, ceci jusqu'au 31 décembre 2025, en faveur du patrimoine religieux des communes de moins de 10.000 habitants.

Le 26 avril 2024, les 100 premiers édifices bénéficiaires ont été désignés et la commune de Trémentines a été notifiée le 12 novembre 2024 que son projet de restauration du clocher avait été sélectionné.

La Fondation du Patrimoine s'engage donc à verser une aide de 100.000 € à la commune pour contribuer à financer le programme de travaux.

Il convient d'acter cette disposition par une convention et il est demandé aux membres de l'assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer cette dernière.

Nombre de Votants	17
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	17

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

ACTE l'engagement de la Fondation du Patrimoine et autorise Madame le Maire à signer la convention permettant de percevoir la subvention de la fondation.

Madame le Maire demande à Maurice DILE de présenter le point suivant :

DCM2025.016 – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIÉML POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION RUE MAURICE RAVEL

Maurice DILE explique à l'assemblée que la commune a missionné le SIÉML pour des travaux de réparation rue Maurice Ravel.

Au regard de la délibération du Comité Syndical du SIÉML arrêtant le règlement financier en vigueur, la commune de Trémentines doit verser une participation de 75 % au profit de ce dernier.

L'opération décidée pour 2024 est estimée à 1.522.84 € net de taxe dont 1.142.13 € resteront à la charge de la commune.

Madame le Maire demande au membre du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Nombre de Votants	17
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	17

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

ÉMETTRE un avis favorable sur le versement de ce fonds de concours au SIÉML.

Madame le Maire présente le point suivant :

DCM2025.017 – DENOMINATION D'UNE ESPLANADE DANS LE BOURG

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Madame le Maire a proposé au Bureau Municipal d'attribuer le nom de l'ancien maire de Trémentines, Monsieur Jacques CHALOPIN, à l'esplanade située devant la boulangerie et la pharmacie du centre bourg.

Le bureau municipal en a validé le principe et il convient de se prononcer sur cette décision.

Madame le Maire propose donc aux membres du conseil de décider l'attribution à cette esplanade la dénomination suivante : Esplanade Docteur Jacques CHALOPIN.

Nombre de Votants	17
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	17

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

ÉMETTRE un avis favorable sur ce projet.

Madame le Maire expose son rapport concernant ses délégations.

DCM2025.018 – DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL À MADAME LE MAIRE : RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu des délibérations du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020, portant délégations à Madame Maire, le Conseil Municipal est informé des décisions prises depuis sa dernière réunion :

- **La souscription d'emprunts ou de lignes de trésorerie : Néant**
- **La signature de contrats d'assurance : Néant**
- **De la création ou modification des régies comptables : Néant**
- **De la procédure pour ester en justice (en défense et en demande) : Néant**
- **La délégation pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics : Néant**

➤ **L'exercice du droit de préemption :**

N° de décision	Adresse du bien soumis	Référence cadastrale et superficie	Décision
DA 24C0034	10 rue de la Quintaine	AB 517 505 m ²	Non préemption
DA 24C0035	11 rue du Vieux Pont	AC 95 255 m ²	Annulée
DA 24C0036	22 rue du Prieuré	B 1201 171 m ²	Non préemption
DA 24C0037	11 rue du Vieux Pont	AC 95 255 m ²	Non préemption

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21h05.

RAPPEL DES PROCHAINES SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- 19 mars 2025,
- 23 avril 2025,
- 21 mai 2025,
- 18 juin 2025,
- 9 juillet 2025.



LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY

A Trémentines, le 19 février 2025.

Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ

